



Monsieur le député, Madame la députée,

Le 11 juin 2024, à la suite de la dissolution de l'assemblée nationale entraînant un risque de victoire de l'extrême droite, la CGT Finances Publiques s'est inscrite dans la prise de responsabilités de la confédération CGT, en qualité de syndicat agissant pour la transformation sociale. La mobilisation populaire ayant poussé la gauche à s'unir et à reprendre de nombreuses propositions du mouvement social, la CGT Finances Publiques a appelé à soutenir le programme du Nouveau Front Populaire. De la même manière, la CGT Finances Publiques a appelé à lutter contre une victoire de l'extrême droite qui aurait été une catastrophe pour les salariés·es actif·ves et retraité·es.

La CGT Finances Publiques a proposé aux agent.es des finances publiques se soutenir le programme du NFP pour aboutir notamment à :

- * l'augmentation immédiate des salaires, du Smic, des retraites et des minima sociaux. Indexations des salaires sur les prix ;
- * des mesures concrètes pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- * des moyens pour améliorer les conditions de travail dans les entreprises et les services, en commençant par le rétablissement des CHSCT ;
- * le renforcement de la Sécurité sociale protectrice des citoyen·nes ;
- * le retour à la retraite à 60 ans et départs anticipés pour les métiers pénibles ;
- * des moyens pour l'hôpital public et les réseaux de soins ;
- * le renforcement de tous les services publics
- * des mesures de justice fiscale (taxe sur les grandes fortunes, les profits, les rachats d'actions, progressivité de l'impôt...).

Les militant.es de la CGT Finances Publiques tout comme des agent.es ont contribué à la mobilisation pour les élections législatives et porter le programme du NFP

(https://assets.nationbuilder.com/nouveaufrontpopulaire/pages/1/attachments/original/1719575111/PROGRAMME_FRONT_POPULAIRE_2806.pdf?1719575111) dont les premières mesures sont :

- Bloquer les prix des biens de première nécessité dans l'alimentation, l'énergie et les carburants par décret, et renforcer le bouclier qualité-prix pour les outre-mer ;
- Abroger immédiatement les décrets d'application de la réforme d'Emmanuel Macron passant l'âge de départ à la retraite à 64 ans, ainsi que les réformes de l'assurance-chômage ;
- Augmenter le minimum contributif (pension de retraite pour une carrière complète) au niveau du SMIC et le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté ;
- Augmenter les salaires par le passage du SMIC à 1600€ net, par la hausse de 10% du point d'indice des fonctionnaires (intégralement compensée pour les collectivités

territoriales), augmenter les indemnités des stagiaires, le salaire des apprentis et des alternants ;

- Engager les négociations commerciales en garantissant un prix plancher et rémunérateur ; aux agriculteurs et en taxant les superprofits des agro-industriels et de la grande distribution
- Revaloriser les APL de 10 %".

Par un vote favorable ou une abstention sur le PLFSS 2026 le mardi 9 décembre 2025, certains groupes ou membres du NFP , n'ont pas pris en compte le monde du travail qui avait pourtant choisi de leur faire confiance, notamment en avalisant la retraite à 64 ans, au prétexte d'une suspension provisoire de quelques mois pour une partie de la population de notre pays, alors que des millions se sont [mobilisé.es](#) pendant plusieurs mois pour l'abrogation de cette contre réforme, soutenu.es par 80% de la population.

Ces votes avalisent également une nouvelle économie suicidaire en matière de budget de l'hôpital public, de nature à plonger ce pilier de la santé de notre pays dans une misère encore plus importante que celle qui n'est plus à démontrer aujourd'hui.

Le mardi 16 décembre, le PLFSS va revenir devant l'assemblée nationale pour une ultime lecture, en vue de son vote définitif. Par leur combat dans la campagne électorale, les militant.es de la CGT Finances Publiques, avec des agent.es des Finances Publiques, ont conduit à votre élection sur les bases sociales de ce programme. Elles et ils ont soutenu le programme de NFP car porteur de valeurs de progrès social défendant, entre autres, les emplois et de les missions de la DGFIP .

C'est dans la perspective du prochain vote sur le PLFSS que nous nous adressons à vous : si les vote d'abstentions se transforment en vote contre, nous pourrions faire échec à la destruction de la DGFIP et de la fonction publique en portant le programme auquel ont adhéré les travailleurs et les travailleuses.

De plus, le projet de PLF prévoit 3000 **suppressions dans la fonction publique d'État dont 550 à la DGFIP**. Dans le contexte de crise des recettes que nous connaissons, l'administration fiscale se doit d'être renforcée. Ainsi, la commission des finances du 9 novembre 2025 a voté la suppression de l'amendement visant à réduire les effectifs de la DGFIP 550 postes. Mieux encore, elle a proposé un plan de recrutement à hauteur de 5000 emplois. Il devra donc à minima figurer dans le prochain PLF.

La secrétaire générale de la CGT Finances publiques.

Fanny de Coster